

DELIBERATION PORTANT OUVERTURE DU PARCOURS « ENSEIGNER LES MATHÉMATIQUES ET LA PHYSIQUE-CHIMIE EN LYCÉE PROFESSIONNEL » AU SEIN DU MASTER MEEF 2ND DEGRÉ A LA RENTRÉE 2021-2022

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 06 AVRIL 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge des Formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver l'ouverture du parcours « Enseigner les Mathématiques et la Physique-Chimie en lycée professionnel » au sein du master MEEF 2nd degré porté par l'INSPÉ. La capacité d'accueil du parcours et les critères d'examen des dossiers sont arrêtés tels que présentés en annexe

Membres en exercice : 41

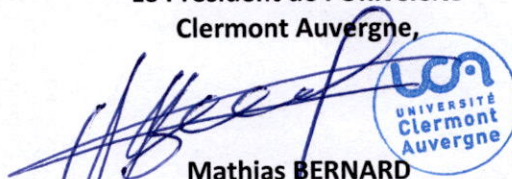
Votes : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,



Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION A DISTANCE 2021-04-06-06

TRANSMIS AU RECTEUR : 12 AVR. 2021

PUBLIE LE : 12 AVR. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Composante : INSPE
Mention : MEEF, second degré Responsable de formation : Alex ESBELIN

	Mots-clés discipline	Mots-clés secteur	Mots-clés métier	Dates campagne (JJ/MM/AA)			Capacité d'accueil	Lieu de formation	Mentions de licence conseillées	Critères d'examen des dossiers	
				ouverture	fermeture	date de publication résultats					
Mention MEEF, second degré	Formation des enseignants sans spécialisation Formation des enseignants avec spécialisation	Enseignement	Enseignement technique et professionnel Professeurs de lycée professionnel Enseignement général du second degré Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire Professeurs d'enseignement général des collèges	1 ^{ère} campagne : 26/04/21	06/06/21	21/06/21	250	Chamalières/Sites UFR		a) Modalités	Dossier et possibilité d'entretien
				2 ^{ème} campagne : 20/07/21 (sous réserve de places disponibles -sauf pour le parcours enseigner les Mathématiques et la Physique-chimie en lycée professionnel-vague unique)	20/08/21	31/08/21				b) Mise en œuvre des modalités choisies	Composition du dossier (pièces à joindre) : PIECES COMMUNES (tous parcours) - CV - Lettre de motivation - Relevé de notes L3 (ou a minima du semestre 5) et L2 (ou niveau équivalent). - Diplômes obtenus (ou attestations de réussite) - Récapitulatif des questions complémentaires - Étudiants internationaux : Attestation de niveau B2 en langue française - Acte de naissance traduit en français PIECES SPECIFIQUES - EPS : possible de joindre les attestations d'aptitude au secourisme et au sauvetage aquatique Pièces complémentaires pour les étudiants en Formation continue : - preuve de dépôt de dossier VAP ou notification d'avis favorable d'un dossier VAP Pièces complémentaires pour les étudiants en apprentissage : - SANS OBJET Formation non ouverte à l'apprentissage
										c) Critères de sélection	- Pour les étudiants présentant la mention de Licence conseillée : notes obtenues en L2 et L3 dans les matières fondamentales, durée d'obtention de la licence. - Pour les étudiants ayant obtenu une autre Licence : congruence avec la licence conseillée, notes obtenues, durée d'obtention de la licence. - Projet professionnel suffisamment abouti, expérience professionnelle, intérêt exprimé pour le métier

Parcours Anglais							30		Licence LLCER	
Parcours Économie- Gestion							13		Licence Gestion Licence InfoComm	
Parcours Espagnol							19		Licence LLCER	
Parcours EPS – IE (Intervention Éducative)							34		Licence STAPS	
Parcours Histoire- Géographie							24		Licence Histoire Licence Géographie et aménagement	
Parcours Lettres Modernes							24		Licence Lettres	
Parcours Lettres Classiques							6		Licence Lettres	
Parcours Mathématiques							33		Licence de mathématiques	
Parcours Physique- Chimie							16		Licence physique Licence Chimie	
Parcours Professeur documentaliste							12		Toutes Licences	
Parcours Sciences de la vie et de la terre							18		Licence SVT	
Parcours Sciences pour l'ingénieur							16		Licence Sciences et Technologies Licence Sciences pour l'Ingénieur	
Parcours « Enseigner les Mathématiques et la Physique-chimie en Lycée Professionnel »							5		Licences mathématiques Licence physique Licence Chimie Licence Physique- Chimie	